

## Introduction

Suivant une recommandation du Sous-comité du Programme du Comité régional, approuvée par le Bureau de la soixante-septième session du Comité régional, les États Membres de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale ont convenu de tenir la soixante-huitième session du Comité régional sur une base virtuelle.

## Date et lieu de la réunion

La soixante-huitième session du Comité régional de la Méditerranée orientale est prévue du lundi 11 au jeudi 14 octobre 2021, le calendrier exact restant à confirmer.

La réunion se déroulera virtuellement à l'aide de la plateforme de vidéoconférence Zoom dont l'accès est facilité par le Bureau régional de l'OMS au Caire (Égypte). Les modalités d'accès à la plateforme virtuelle vous seront communiquées à l'issue du processus d'inscription.

## Inscription pour la participation

Tous les participants sont priés de s'inscrire à la soixante-huitième session du Comité régional en passant par le service d'inscription en ligne sécurisé à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/35845>

, au plus tard le  
15 septembre 2021

. Il est recommandé d'utiliser la dernière version du navigateur Google Chrome pour accéder à la page d'inscription.

Le Secrétariat de l'OMS vous confirmera votre inscription par courriel.

L'inscription est une condition préalable à l'accès à la plateforme Zoom pendant les sessions du Comité régional, qui sera réservée aux participants inscrits et approuvés.

## Composition et participation

Le Comité régional se compose d'un représentant de chaque pays ou territoire de la Région OMS de la Méditerranée orientale. Pour la modalité virtuelle du Comité régional, l'accès à la

plateforme Zoom sera accordé aux représentants et à leurs suppléants. Les conseillers et représentants d'autres entités invitées en vertu de l'article 2 du Règlement intérieur du Comité régional pourront suivre les séances et les débats sur le Web.

## **Pouvoirs**

Les États Membres doivent communiquer les noms et les titres de leurs représentants, ainsi que de tous les suppléants et conseillers au Directeur régional de l'OMS au plus tard le 1er septembre 2021. Ces pouvoirs doivent être délivrés par le Chef de l'État, le Ministre des Affaires étrangères, le Ministre de la Santé ou toute autre autorité compétente (Article 3 du Règlement intérieur). Une copie de la lettre de pouvoirs doit être téléchargée dans le [système d'inscription](#) afin que l'inscription puisse être approuvée.

## **Langues de travail**

Les langues de travail du Comité sont l'anglais, l'arabe et le français. Les déclarations effectuées dans ces langues seront interprétées simultanément dans les deux autres langues. Les délégués pourront suivre dans la langue choisie en sélectionnant la langue préférée lors de la connexion à la plateforme Zoom. La réunion sera également diffusée sur le Web en plusieurs langues.

## **Ordre du jour et autres documents**

La documentation officielle de la session sera disponible en arabe, anglais et français, et sera mise à disposition sur le [site Web du Comité régional](#) au cours du mois de septembre 2021. Aucun document ne sera envoyé par la poste. Les participants sont priés de bien vouloir consulter les documents en ligne.

## **Déclarations écrites**

Des déclarations écrites d'au plus 600 mots peuvent être soumises pour publication sur le [site Web](#) régional de l'OMS à la rubrique correspondante de l'ordre du jour. Ces déclarations doivent être envoyées avant l'ouverture de la soixante-huitième session du Comité régional. Elles peuvent être présentées à la place ou en complément d'une intervention en direct d'un État Membre.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envoyer les déclarations écrites à publier sur le site Web de l'OMS à l'adresse [emrgogovbod@who.int](mailto:emrgogovbod@who.int), en indiquant le nom de la délégation

du pays/de l'entité dans l'objet du courriel.

## **Déclarations vidéo**

Les délégations sont encouragées à préparer des déclarations préenregistrées qui seront diffusées pendant les sessions du Comité régional, et sont priées de les partager avec le Secrétariat de l'OMS au moins cinq jours avant le début de la session virtuelle du Comité, afin de laisser du temps pour les tests. Les spécifications vidéo exactes et les moyens de les partager seront communiqués ultérieurement.

Saturday 11th of May 2024 03:20:28 PM